

Communiqué

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279184>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

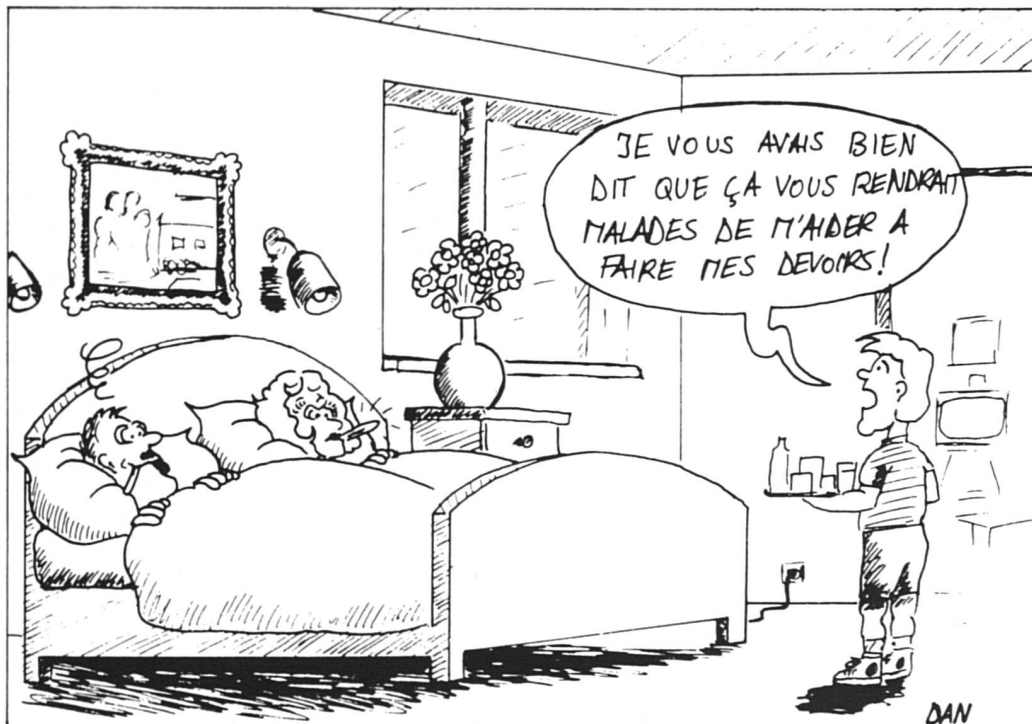
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



(Dessin de Vlad Emmanuel Dan).

Communiqué

L'Association neuchâtoise pour les droits de la femme nous prie de publier ce qui suit :

Dans leur dernière session, nos député-e-s ont accepté — sans opposition — d'instituer un conseil de la famille et de l'égalité ainsi qu'un secrétariat ad hoc chargé de traiter les problèmes liés aux questions de politique familiale et d'égalité entre femmes et hommes.

L'Association pour les droits de la femme prend acte de cette décision, même si elle ne répond pas in extenso à sa demande (dès janvier 1982) étayée par son dossier de « La situation de la femme dans le canton de Neuchâtel », de la création d'un poste de déléguée à la Condition féminine.

56e Journée vaudoise des femmes

La famille malade de l'école ?

(srl) — Le système scolaire exerce toujours une influence sur la vie des familles. Ce problème, *Femmes Suisses* l'avait abordé en mai 1988 avec un dossier intitulé « Ecole : la fête des mères » qui n'avait pas manqué d'échos. C'est que le problème est brûlant. Le système scolaire vaudois passe pour être particulièrement dur. C'est pourquoi le Centre de liaison des associations féminines vaudoises a décidé de consacrer à ce thème sa 56e Journée des femmes, qui aura lieu le samedi 18 novembre de 13 h 45 à 17 h 45 à l'aula du Collège de l'Elysée, av. de l'Elysée 6 à Lausanne (entrée 5 francs).

Les horaires, les programmes, les devoirs à domicile, les relations parents-enseignants : autant d'objets de débat certainement enflammé parmi les différent-e-s intervenant-e-s et le public, débat orchestré par Roselyne Fayard, de la Radio suisse romande, et ponctué par les sketches du Groupe théâtral de Bellevaux.

Le CLAF avait tenté, en vue de cette journée, de recueillir plus spécifiquement des avis de mères confrontées au pro-

blème de la double journée ou du choix entre profession et éducation des enfants. Mais le questionnaire diffusé par le biais de l'APE a reçu relativement peu de réponses, peut-être parce que les mères réellement concernées n'ont pas été touchées ? Dans les réponses reçues, les difficultés créées par le système scolaire pour les mères qui tentent de concilier famille et profession ne sont pas niées, mais le ton est plutôt à la résignation. Des points de vue plus mordants se feront-ils jour le 18 novembre ?

Pour tous renseignements :
tél. (021) 20 04 04.

Valais

Affaire de psy

(ccr) — En 1988, le Service médico-pédagogique valaisan est intervenu dans 2172 cas. Il s'agissait, pour la majorité d'entre eux, d'enfants ou d'adolescents d'âge scolaire en difficulté (problème relevant de la psychologie, de la logopédie ou de la psychomotricité).

Les filles — c'est désormais une tradition — représentent moins du tiers de ces effectifs. Quelles en sont les raisons ? Faut-il les chercher dans l'éducation familiale ? dans le système scolaire (qui privilégierait les filles) ? dans un souci plus grand de faire appel aux services spécialisés pour les garçons que pour les filles ?

Il serait grand temps que les psychologues se penchent sur ces questions qui leur permettraient peut-être d'envisager les mesures préventives adéquates.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



BUREAU DE L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE HOMME ET FEMME

Département de Justice et Police

2, rue Henri-Fazy

1204 GENÈVE

a pour tâches principales de :

- veiller à ce que les lois ne contiennent plus de discriminations liées au sexe
- réunir une documentation concernant l'égalité des droits entre homme et femme
- informer la population sur toutes ces questions
- contribuer par des actions ponctuelles à l'amélioration de la condition féminine.

Une commission consultative de l'égalité soutient le Bureau dans ses activités et traite des domaines suivants :

- Orientation, formation et réinsertion professionnelle.
- Situation professionnelle.
- Organisation sociale et vie pratique.
- Violences.
- Information et rédaction.

N'hésitez pas à écrire ou à téléphoner :

Case postale 362, 1211 GENÈVE 3, tél. (022) 27 20 65.